

ZETA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue Charles Lindbergh
76520 BOOS
823169586 RCS ROUEN

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons qu'a été conclue au cours de l'exercice écoulé la convention suivante :

CONVENTION N° 1 : BAIL COMMERCIAL PORTANT SUR LES LOCAUX SIS A BOOS

* Personnes concernées

AUDITECH INNOVATIONS
Monsieur Pascal ROUSSEL, Président,
Madame Véronique ROUSSEL, Directeur Général

ZETA

Madame Véronique ROUSSEL, Présidente

*Nature et Objet :

Suivant acte sous seing privé en date à BOOS du 8 octobre 2018, la société SAS ZETA, société par action simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis rue de la Forge Féret à BOOS (76520), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 823 169 586, a donné à bail à loyer à la Société AUDITECH INNOVATIONS, les locaux sis 67 rue Charles Lindbergh à BOOS (76520) moyennant un loyer annuel initial de 10 000 euros hors charges et hors taxes pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2018 et de 174 000 euros hors charges et hors taxes à compter du 1^{er} octobre 2018.

*Exécution :

Les loyers perçus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 53 500 euros hors taxes.

Nous vous indiquons également les conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

CONVENTION N° 2 : CONVENTION DE TRESORERIE

* Personnes concernées :

La Société « HELIOS DEVELOPPEMENT »

Udo

Représentée par Monsieur Pascal ROUSSEL, Président

La société « **AUDITECH INNOVATIONS** »,
Représentée par Monsieur Pascal ROUSSEL, Président

La Société « **AUDITECH INNOVATIONS GMBH** »
Représentée par Monsieur Pascal ROUSSEL, Gérant

La Société « **ZETA SAS** »
Représentée par Madame Véronique ROUSSEL, Présidente

Nature et Objet :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BOOS du 20 septembre 2017, notre Société a conclu, avec les sociétés HELIOS DEVELOPPEMENT, AUDITECH INNOVATIONS, et AUDITECH INNOVATIONS GMBH, dans lesquelles Monsieur Pascal ROUSSEL est Président, Gérant et associé, une convention de trésorerie, avec un taux de rémunération annuel de 1 %.

Cette convention a pour objet d'optimiser la gestion de trésorerie de notre Société et des autres sociétés du groupe dans leurs intérêts économiques et financiers, par la mise en commun de tout ou partie de leurs excédents de trésorerie sous forme de remises en compte courant à vue dans notre société, qui couvre en tout ou en partie les besoins de trésorerie du groupe.

La convention a été conclue pour une durée d'UN (1) an à compter du 1^{er} janvier 2017 et reconductible tacitement par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un mois avant l'expiration de chaque période.

***Exécution :**

A la clôture de l'exercice 31 décembre 2018, la société HELIOS DEVELOPPEMENT a laissé à la disposition de notre Société des sommes en compte-courant pour un montant de QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE SIX CENT SIX EUROS (455 606 €). Ce compte a été rémunéré à hauteur de 2 600,39 euros.

CONVENTION N° 3 : COMPTE COURANT DE MONSIEUR PASCAL ROUSSEL OUVERT DANS LES LIVRES DE LA SOCIETE

*** Personnes concernées**

La Société « ZETA SAS »

Représentée par Madame Véronique ROUSSEL, Présidente,

Monsieur Pascal ROUSSEL

***Nature et Objet :**

Mise à disposition des sommes inscrites en un compte courant ouvert dans les livres de la Société au nom de Monsieur Pascal ROUSSEL.

***Exécution :**

A la clôture de l'exercice 31 décembre 2018, Monsieur Pascal ROUSSEL a laissé à la disposition de notre Société des sommes en compte-courant pour un montant de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €). Ce compte n'a pas été rémunéré.

LA PRESIDENTE

